COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2012

PACTE MONDIAL

Programme des Nations-Unies

23 octobre 2012

I. Déclaration de soutien continu au Pacte Mondial

Ytae a à cœur de développer une vision de la responsabilité croissante des entreprises dans les domaines sociaux, sociétaux et environnementaux. Au quotidien, Ytae cherche à être une entreprise sociale faite de dialogue et de partage avec ses salariés, ses clients et ses fournisseurs.

Ytae confirme son soutien continu, depuis son adhésion en 2010, aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Pour réaffirmer son engagement et son implication, nous présentons pour la première fois nos progrès sur les 4 domaines : droits de l'homme, conditions de travail, environnement et lutte contre la corruption.

Nous souhaitons faire progresser en permanence ces principes dans notre domaine d'influence et les intégrons dans la stratégie de notre société, dans sa culture commerciale et dans ses modes opératoires.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons publics dans les pages qui suivent les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

M. Hervé Bernoud, Président

Ytae SAS
10 rue Auber
75009 Paris
www.ytae.fr

II. Principes relatifs aux droits de l'homme

Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Notre politique :

La société respecte et soutien la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ytae adhère aux principes de l'Organisation Internationale du Travail et en particulier aux conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Nos actions

- Ytae fait respecter les droits de l'homme à la fois sur son lieu de travail et, plus largement, dans sa sphère d'influence.
- Elle veille à collaborer avec des clients et des fournisseurs qui respectent les droits internationaux relatifs aux droits de l'Homme.
- Les fournisseurs, lorsqu'ils ne sont pas imposés par un client dans le cadre d'un contrat, sont sélectionnés sur la capacité à répondre à ces critères.

Nos résultats

- Depuis sa création en 2005, aucun incident de discrimination ou de violation des droits de l'homme n'a été remonté.
- Les clients et les fournisseurs respectent les principes relatifs aux droits de l'homme.

III. Principes relatifs au droit du travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Notre politique :

Ytae respecte la loi sur la liberté d'expression.

La société s'engage à donner aux salariés le meilleur environnement de travail possible. Ytae remet à l'arrivée de chaque collaborateur un contrat de travail en bonne et due forme avec un descriptif de poste, les systèmes de rémunération fixe et variable, un livret d'accueil et une charte sur la politique de sécurité de l'information.

L'entreprise n'est pas concernée par les principes 4 et 5. En effet, elle exerce une activité de conseil et n'a donc aucune activité de fabrication industrielle ou de sous-traitance.

Ytae ne tolère aucune discrimination à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle de ses salariés. La société a pour valeur le respect des différences en raison de l'origine, de la nationalité, de la couleur, du sexe, de la culture, de la religion, de l'âge ou de la situation familiale.
Ytae ne tolère aucune sorte de harcèlement physique ou moral

Nos actions

- Ytae a organisé en 2012 des élections de délégués du personnel qui se sont soldées par une carence. En effet, les salariés de l'entreprise ont fait le choix de ne pas élire de délégués du personnel dans la mesure où le dialogue entre la direction et les consultants est ouvert et fluide. Les salariés sont libres de faire part de leurs demandes, idées et problèmes auprès des associés de l'entreprise.
- Ytae est très à l'écoute des projets personnels et professionnels de ses salariés et les accompagne dans ce sens (ex : congé sabbatique, adaptation du temps de travail, formations de courte à longue durée, etc.).
- Chaque année, les associés organisent un séminaire interne avec tous les salariés de l'entreprise pour présenter aux consultants les résultats de l'entreprise et la stratégie mise en place pour l'année à venir. Dans un format participatif, ce séminaire permet de travailler les axes d'amélioration pour assurer le développement de la société. Les axes d'amélioration sont de plusieurs ordres : stratégique, organisationnel, partage de connaissance, mise en place de processus et amélioration de nos modes de fonctionnement.

- Chaque nouveau salarié reçoit son contrat de travail et bénéficient d'un bureau individuel, d'un espace de travail serein et confortable.
- La société s'engage à rompre immédiatement les relations commerciales avec tout fournisseur et client ne respectant pas l'abolition effective du travail des enfants.

Nos résultats

- Tous les salariés ont à minima un entretien annuel et individuel d'évaluation avec un chef de projet et le Président, afin de faire le point sur le rôle, leurs compétences et leurs objectifs pour l'année qui vient de s'écouler et pour préparer celle à venir. Cet entretien est l'occasion d'évoquer les promotions internes et de définir le plan de formation pour l'année qui arrive.
- Chaque semaine, une réunion interne réunissant l'ensemble des salariés permet de faire le point sur le développement de l'entreprise : commercial, projets internes, partage de connaissances, politique de recrutement qui encourage les candidatures de toutes origines et de tous âges.
- La parité hommes-femmes est de plus en plus forte : 35% des effectifs sont féminins (version 26% en 2011).
- Ytae cherche à embaucher des salariés de différentes nationalités : 13% des salariés sont de nationalité étrangère (version 5% en 2011)
- 100% des salariés disposent d'un bureau individuel, d'un ordinateur portable, d'une ligne téléphonique propre, d'un accès à internet. 80% possèdent un écran de travail de 17'. Les autres consultants n'ont pas souhaité en bénéficier.
- Le turnover d'Ytae est égal à 0% depuis sa création en 2005.
- L'absentéisme est très faible, inférieur à 1% depuis sa création en 2005.
- Ytae respecte la loi sur la sécurité. Dans une démarche volontariste, l'entreprise a souhaité former 30% de son effectif à la formation Premiers Secours PSC1 dispensée par la Croix Rouge française. Un maintien en compétences sera assuré chaque année.
- Ytae est à l'écoute des besoins individuels et offrent la possibilité à ses salariés de bénéficier de temps partiels et de congés sabbatiques : 13% consultants bénéficient de temps partiels et 1 consultant a bénéficié d'un congé sabbatique pour l'année 2012-2013.
- L'entreprise veille particulièrement à faire respecter le droit de chaque salarié à 2 semaines de congés consécutives entre le 1er mai et le 31 octobre.
- Les salariés bénéficient d'une politique d'intéressement maximale (20% de la masse salariale) récompensant les bons résultats annuels de l'entreprise.

IV. Principes relatifs à l'environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Notre politique :

L'activité du cabinet s'avère être structurellement peut nocive pour l'environnement. Néanmoins, Ytae cherche à réduire quotidiennement notre impact sur l'environnement, dans une logique d'amélioration continue.

Nos actions

- Maîtrise de la consommation énergétique :
  - L'omniprésence des ordinateurs et de leurs périphériques dans le quotidien en font un poste de consommation énergétique non négligeable. Depuis deux ans, Ytae a fait le choix de doter les collaborateurs d'ordinateurs portables uniquement, ceux-ci étant beaucoup moins consommateurs d'électricité.
  - Depuis décembre 2011, l'entreprise est implantée dans des nouveaux locaux dotés d'un dispositif d'éclairage automatique. Il s'active automatiquement à la présence humaine et s'éteignent après 15 minutes de non mouvement.
  - Ytae a agi auprès de ses salariés dans le cadre de l'Année internationale de l'énergie durable proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour 2012. Dans ce cadre, les salariés sont également incités à éteindre leurs écrans et ordinateurs dès qu'ils n'en ont pas l'utilité, à minima chaque soir.

- Gestion des déchets :
  - Depuis octobre 2012, l'entreprise a mise en place une politique de tri sélectif des déchets (papiers, cartons, cahiers, …) en faisant appel à un prestataire externe qui embauche des travailleurs handicapés. L'ensemble des salariés ont été sensibilisés à l'enjeu du tri des déchets et à l'intégration de ce geste dans leur quotidien. A présent, chaque salarié possède une corbeille individuelle pour recevoir les papiers. Chaque mois, le prestataire spécialisé collecte les déchets et effectue un reporting annuel sur les qualités collectées.
  - Ytae s'assure du renvoi aux fabricants pour recyclage des cartouches d'imprimantes.
  - Ytae met à disposition des salariés une machine à café utilisant des capsules en aluminium et s'assure de leur dépôt dans des points de collecte.
  - Pour l'année en cours, la société prévoit de recycler les canettes et mettre en place des fontaines d'eau pour éviter l'achat de bouteilles d'eau.

- Réduction des impressions :
    - Depuis début 2010, l'ensemble des collaborateurs sont mobilisés pour imprimer de manière plus responsable en accordant la priorité aux échanges de documents électroniques, en imprimant en recto-verso et en favorisant les modes d'impression économiques (noir et blanc, brouillon,…) si l'impression est indispensable.
    - L'année 2013 sera l'occasion de faire un suivi plus précis des impressions et d'assurer une politique plus stricte sur les impressions couleurs.
    - En 2012, les salariés ont été incités à utiliser un écran de travail 17'' afin d'améliorer l'ergonomie du poste de travail et de limiter les impressions.

- Recours à des prestataires labellisés pour les impressions externes.

- Priorité aux transports ferroviaires pour les déplacements en France :
    - la politique de transport de l'entreprise consiste à utiliser les transports collectifs pour les déplacements en France.
    - La voiture est le moyen de transport choisi si les autres modes de transports génèrent une hausse significative du temps de transport (+30%).
    - En Ile de France, la majorité des transports sont réalisés en transports en commun.
    - En octobre 2012, Ytae s'est doté d'un système de vidéoconférence visant à limiter les déplacements de ses consultants.

Nos résultats

- 100% du parc informatique (hors serveur) est composé d'ordinateurs portables depuis 2011. Les matériels identifiés comme insuffisamment performants pour les besoins de conseil et amortis sont réutilisés pour l'usage personnel de certains collaborateurs.
- Tri des déchets :
    - 92% des capsules de café déposées pour recyclage (environ 7 000 en 2012, 6 000 capsules en 2011),
    - 95% des cartouches d'imprimantes retournées pour recyclage en 2011 (95% en 2011, 90% en 2010) et utilisation croissante de cartouches haute capacité.
- 65% des impressions sont en couleur (67% en 2011 et 70% en 2010 malgré un nombre croissant de salariés).
- 100% des prestataires d'impression détiennent le label IMPRIM'VERT. En interne, du papier labellisé PEFC est utilisé.
- 82% des déplacements en Ile-de-France et en France ont été réalisés avec les transports collectifs et les trains grandes lignes en 2012 (82% en 2011, 80% en 2010). Certains des déplacements en France contraignent les consultants à prendre l'avion pour des raisons de temps de transport (ex : Paris-Toulouse). L'impact de la vidéoconférence sera évalué en 2013.
- Les piles usagées sont recyclées.

V. Principe relatif à la lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ytae n'a jamais eu à lutter contre ce type de délinquance. Dans tous les cas, Ytae s'est engagé contre la corruption sous toutes ses formes. L'entreprise n'offre ou n'accepte de cadeaux, prêts, honoraires, récompenses ou tout autre avantage dans le but de conduire ses clients ou fournisseurs à une pratique malhonnête ou illicite, ou encore à une rupture du contrat moral.